Aide aux commerces, à l'artisanat et aux métiers d'art avec point de vente

CC VAL DE DRÔME

Présentation du dispositif

Aider les petites entreprises du commerce de proximite?, de l'artisanat et des me?tiers d'art disposant d'un point de vente accessible au public.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide, les petites entreprises du commerce de proximite?, de l'artisanat et des me?tiers d'art de moins de 10 salariés disposant d'un point de vente accessible au public.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- être situées dans les centres villes ou centres bourgs de la Communauté de communes,
- réaliser un CA annuel ou présenter un total du bilan < à 1M€,
- être en développement (+ de 3 ans) ou en phase de reprise,
- disposer d'un point de vente et d'une vitrine (ERP),
- avoir un bail 3-6-9,
- être inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses liées aux :

- investissements de re?novation (vitrines, terrasses, fac?ades, enseigne, ame?nagement inte?rieur ...),
- e?quipements destine?s a? assurer la se?curite? du local (came?ra, rideau me?tallique...),
- investissements d'e?conomie d'e?nergies (isolation, e?clairage, chauffage...),
- investissements mate?riels neufs ou d'occasion (sous re?serve d'un acte authentifiant la vente, qu'ils soient sous garantie du vendeur et que le vendeur atteste par e?crit que le mate?riel n'a jamais e?te? subventionne?),
- investissements permettant l'organisation de points de retrait de produits (drive, click and collect...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de la Communauté de communes représente 20% des dépenses éligibles comprises entre 10 000 € HT et 20 000 € HT.

A cela s'ajoute l'aide de la Région.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Avant tout commencement d'opération, se rapprocher des conseillers service économie.

Organisme

CC VAL DE DRÔME
Communauté de communes du Val de Drôme

- Ecosite du Val de Drôme
  96 ronde des Alisiers
  26400 EURRE
  Téléphone : 04 75 25 43 82
  E-mail : economie@val-de-drome.com